



La Lettre de Saint-Pierre de Chartreuse



Sommaire

Vie municipale

p 2

Nouveaux élus

p 3

Vie communale

p 10

Réouverture des commerces

p 17

Santé

p 18

Allô familles Isère

p 19

Vie intercommunale

p 20

Numéros utiles

p 21

édito

Chers Chartroussins,

Ces lundi 25 mai et 1er juin ont pu se tenir les premiers conseils municipaux, avec l'ensemble des élus nommés suite aux élections municipales du 15 mars 2020. Pour le fonctionnement de la commune, ceci vient aussi marquer un peu symboliquement la fin de cette période de confinement si particulière, comme une parenthèse hors du temps ... Une dernière fois, je voudrais remercier tous les habitants qui ont répondu d'une magnifique manière à cette crise, en multipliant les actions et initiatives solidaires, envers leurs proches leurs voisins, les personnes âgées ou fragiles, ou envers les professionnels de santé. Nous pouvons être fiers de notre village !

Ce 15 mars 2020, les Chartroussins sont venus nombreux pour participer au vote, à plus 70 %. Cela montre l'intérêt et l'implication des Chartroussins dans la vie de leur village. Là encore, nous pouvons en être fiers.

Lors du conseil municipal du 25 mai, le Maire et ses 4 Adjointes ont été désignés, à savoir Cécile Lasio, Olivier Jeantet, Dominique Cabrol et Rudi Lecat. Pour ma part, pour ces 6 prochaines années en tant que Maire, je ferai de mon mieux pour conduire ce nouveau conseil municipal, avec le même esprit de dialogue et d'écoute que celui que j'ai essayé de tenir pendant ces 3 années passées. Des délégations de fonctions ont été attribuées à 8 autres conseillers municipaux : Fabienne Barris, Guy Bècle-Berland, Claire Garcin-Marrou, Eric Daviaud, Fabienne Sauge, Bruno Montagnat, Alain Biache, Benoit Koch. Elles sont détaillées dans cette Lettre municipale.

Certaines décisions seront déterminantes pour l'avenir de notre village. Nous nous engagerons dans la transition sociale et écologique de notre village, pour le bénéfice des Chartroussins et de nos générations futures :

alimentation biologique et locale à l'école, achats en circuit court, réduction des consommations énergétiques des bâtiments, qualité de l'eau et préservation de notre environnement, de nos paysages et de nos rivières. Une large place sera donnée à la culture et au lien social : soutien des associations locales, politique culturelle à l'échelle du Coeur de Chartreuse, actions en direction des jeunes et des anciens.

L'avenir de Saint-Pierre de Chartreuse passe par une évolution de son offre touristique, vers un tourisme 4 saisons et diversifié. Saint-Pierre est le cœur du tourisme en Chartreuse et doit exister en tant que tel. À ce titre, nous accompagnerons la construction du nouveau bâtiment d'Office de tourisme et de Maison du Parc sur le Plan de Ville. Il faudra aussi repenser et développer une station de ski pérenne et attractive, maîtrisée financièrement, en concertation avec l'EPIC intercommunal et tous les acteurs concernés. Il s'agira aussi de réussir la reconversion des bâtiments du Grand Som et le développement du site de La Diat.

Nous ferons en sorte que chacun puisse s'inscrire dans une dynamique collective de projet : partenaires, élus, acteurs économiques, prestataires d'activités, commerçants, associations, habitants. La Municipalité donnera le cap. Il reviendra aux Chartroussins de s'engager avec nous dans ce projet. Nous vous accompagnerons, avec notre méthode de gouvernance municipale pour co-construire et mettre en œuvre ensemble notre vision de village-station : information régulière, réunions publiques, ateliers-projets, projets « 50-50 », chantiers participatifs, relations avec les hameaux, ... Nous voulons que ce projet, ce soit le projet des Chartroussins, au profit d'un « bien vivre ensemble », comme celui que nous avons essayé de préserver ces dernières semaines, malgré la crise.

Stéphane GUSMEROLI
Maire de Saint-Pierre de Chartreuse



Par mesure d'économie, la Lettre d'information est envoyée par mail aux personnes qui se sont préalablement inscrites via la newsletter :

www.saintpierredechartreuse.fr
Quelques exemplaires papiers sont disponibles en Mairie et auprès des correspondants de hameaux.

Prochaine publication de la lettre municipale :

Samedi 4 juillet 2020

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal des 25 mai et 1er juin 2020

Elections municipales 2020

Maire : Stéphane Gusmeroli

Adjoints :

- Cécile Lasio : 1ère adjointe
- Olivier Jeantet : 2ème adjoint
- Dominique Cabrol : 3ème adjointe
- Rudi Lecat : 4ème adjoint

Conseillers délégués : Fabienne Barris, Guy Bècle-Berland, Claire Garcin-Marrou, Eric Daviaud, Fabienne Saugé, Bruno Montagnat, Alain Biache, Benoit Koch

Représentation de la Commune au sein des organismes extérieurs

- Communauté de Communes Cœur de Chartreuse : Cécile Lasio et Stéphane Gusmeroli
- Parc naturel régional de Chartreuse : Stéphane Gusmeroli (suppléant : Eric Daviaud)
- SIVOM de Chamechaude : Guy Bècle-Berland, Benoit Koch et Olivier Jeantet (suppléants : Cécile Lasio, Rudi Lecat et Stéphane Gusmeroli)
- SIVG : Alain Biache et Claire Garcin-Marrou (suppléants : Olivier Jeantet et Stéphane Gusmeroli)
- Territoire Energies 38 : Eric Daviaud (suppléant : Alain Biache)
- Association des Communes forestières de l'Isère : Bruno Montagnat (suppléant : Stéphane Gusmeroli)

Constitution des commissions communales

- Commission d'appel d'offres (valant Commission d'ouverture des plis) :
 - Président : Stéphane Gusmeroli
 - Elus titulaires : Olivier Jeantet, Rudi Lecat, Guy Bècle-Berland
 - Elus suppléants : Dominique Cabrol, Bruno Montagnat, Alain Biache
- Commission d'urbanisme :
 - Président : Stéphane Gusmeroli
 - Elus : Dominique Cabrol, Jeanne Gerondeau, Alain Biache, Fabienne Barris, Fabienne Saugé

Installation du CCAS (Centre communal d'action sociale)

- Président : Stéphane Gusmeroli
- Elus : Claire Garcin-Marrou, Sylvie Brun, Jeanne Gerondeau
3 habitants : Agnès Cloitre, Maryse Gigarel, Claire Bélanger

Indemnités des élus

Des indemnités de fonction ont été attribuées par le Conseil municipal au Maire, aux 4 adjoints et aux 8 Conseillers délégués.

Taux d'imposition 2020

Les taux d'imposition (foncier bâti et foncier non bâti) pour l'année 2020 ont été votés par le Conseil municipal, au même niveau que pour l'année 2019.

Exonérations financières des entreprises pendant la période de confinement

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la période de confinement liées à l'épidémie de COVID-19, le Conseil municipal a décidé d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public sur les mois de mars, avril et mai 2020, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale régulière sur le domaine public. Cette exonération concernera les terrasses et les abonnements du marché hebdomadaire. Les commerçants occasionnels non abonnés ont été exonérés des droits de place sur la période du 22 mars au 17 mai 2020. Par ailleurs, une exonération de loyer (pour le local Place de la mairie) a été accordée au Bureau des accompagnateurs « Cartusiana », qui n'a pu exercer son activité durant les mois de mars, avril et mai.

Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux du 25 mai et du 1er juin 2020 est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune

Présentation des nouveaux élus



Stéphane Gusmeroli
Maire

stephane.gusmeroli@saintpierredechartreuse.fr

Permanence :
Le samedi matin de 8h à 10h
Uniquement sur rendez-vous au 04 76 88 60 18



Cécile Lasio
1ère adjointe

cecile.lasio@



Olivier Jeantet
2ème adjoint

olivier.jeantet@



Dominique Cabrol
3ème adjointe

dominique.cabrol@



Rudi Lecat
4ème adjoint

rudy.lecat@orange.fr

Pour contacter les élus :
@saintpierredechartreuse.fr
(sauf Rudi Lecat)



Fabienne Barris
Conseillère
Municipale

fabienne.barris@



Guy Becle-Berland
Conseiller
Municipal

guy.becle-berland@



Claire Garcin-Marrou
Conseillère
Municipale

claire.garcin-marrou@



Eric Daviaud
Conseiller
Municipal

eric.daviaud@



Fabienne Sauge-Mollaret
Conseillère Municipale

fabienne.sauge-mollaret@



Bruno Montagnat
Conseiller
Municipal

bruno.montagnat@



Jeanne Gerondeau
Conseillère
Municipal

jeanne.gerondeau@



Alain Biache
Conseiller
Municipal

alain.biache@



Sylvie Brun
Conseillère
Municipale

sylvie.brun@



Benoit Koch
Conseiller
Municipal

benoit.koch@

Présentation des nouveaux élus

Fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Fonctions du Maire

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentants dotés de compétences générales, à l'instar des Préfets dans les départements et les régions.

En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du Préfet, le Maire remplit des fonctions administratives dont notamment : la publication des lois et règlements, l'organisation des élections, la légalisation des signatures.

Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire. Par exemple, le Maire est habilité à constater les infractions, dresser un procès-verbal. Quand il agit en tant qu'officier de police judiciaire, le maire agit au nom de l'État. En tant qu'officier d'état civil, le maire agit au nom de l'État sous l'autorité du procureur de la République : actes d'état civil, célébration des mariages, actes de décès ...

En tant qu'agent exécutif de la commune, le Maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal. Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes.

Le Maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation...)

Le Maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des conseillers municipaux (Conseillers délégués).

Fonctions des Adjointes

La commune peut disposer de quatre adjointes au maire au maximum. Les adjointes ont aussi la qualité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil. A ce titre, ils peuvent exercer les fonctions correspondantes, sans délégation du maire.

Fonctions des Conseillers délégués

Les élus délégués sont en charge de thématiques : ils pilotent les dossiers, prennent les contacts au nom de la Commune, réunissent les groupes projets (avec d'autres élus, partenaires et habitants), rédigent les dossiers-projets, pilotent les bureaux d'études et entreprises. Ils rendent compte au Maire et au Conseil municipal de l'avancée des dossiers. Ils présentent les délibérations relatives à leurs thématiques en Conseil municipal (rôle de « rapporteur »).

LASIO-DURR Cécile	Tourisme, hébergement, ski alpin
JEANTET Olivier	Finances
CABROL Dominique	Urbanisme, gestion des cimetières, adressage
LECAT Rudi	Services techniques, voiries/sentiers, entretien du cadre de vie
BARRIS Fabienne	Communication, information
BECLE-BERLAND Guy	Entretien des bâtiments, gestion de l'eau, relations avec les associations et les commerçants, culture et animations, ski nordique
GARCIN-MARROU Claire	Social
DAVIAUD Eric	Environnement, éclairage public, mobilité, énergie, gestion des déchets
SAUGE-MOLLARET Fabienne	École, jeunesse, Conseil des jeunes
MONTAGNAT Bruno	Forêt, agriculture
BIACHE Alain	Gestion de l'assainissement, réseau électrique et télécommunications
KOCH Benoît	Activités 4 saisons, sport

Implantation des antennes 4G Réunion publique le 10 juin

Comme nous l'avons évoqué dans la lettre de Mai, 2 antennes pour réseau mobile 4G doivent être implantées sur la commune vers le secteur de la Coche et des Egaux (cf document de synthèse sur le site internet de la mairie).

Nous vous invitons à une réunion publique le mercredi 10 juin à 18h30 à la Salle des fêtes pour échanger avec Bouygues et nous même sur les projets d'implantation.

Attention, du fait des dispositions nationales concernant les distanciations nécessaires entre personnes, nous ne pourrions accepter que 30 personnes dans la salle. Pour permettre à un maximum de personnes intéressées de participer, nous :

- vous demandons, pour les hameaux principalement concernés, (La Coche et Les Egaux) de ne venir qu'à quelques personnes pouvant représenter le hameau,
- vous demandons de ne venir qu'à une personne par foyer,

- proposons de suivre les échanges en visioconférence Zoom (<https://us02web.zoom.us/j/87486948577?pwd=dzFLZ200Z1JtcUxmUndtMnllV1F6QT09>) où vous pourrez aussi poser vos questions en Chat

Si vous avez des questions à poser, même si vous ne pouvez pas participer, vous pouvez nous envoyer vos questions à l'avance.

D'autre part, nous vous mettons sur le site Internet deux nouveaux documents :

- la simulation de niveau de champs électromagnétiques pour l'antenne de la Coche et du site de l'église des Egaux
- un document « Implantation de nouvelles antennes mobiles sur Saint Pierre de chartreuse (38) - Recherche et investigations sur les antennes radiofréquence » de 14 pages et rédigé par un groupe d'élus qui vous permettra de répondre à un certain nombre de vos questions sur l'implantation d'antennes radiofréquences.

Eric DAVIAUD

Eclairage public : le renouvellement reprend après le confinement

Depuis 2018, la Commune a engagé avec le Territoire Energie 38 (TE38 / ex SEDI) un programme de renouvellement de son éclairage public, sur une durée de 3 ans. Même si ce chantier a pris presque un an de retard, il est prévu que, à la fin 2020, 114 points lumineux soient changés, ce qui porterait à 163 le nombre total en place. 70% du parc aura alors été rénové pour des luminaires moins énergivores (passage de 120w/150w à 50w).

Couplé à l'extinction nocturne (entre 0h et 5h) effective sur le Bourg et Saint-Hugues, nous devrions fin 2020 réduire notre consommation d'éclairage public de 70% et la facture associée de 50% (6 000 € d'économies annuelles).

Pour rappel, nous avons restructuré en 2018 et 2019, les luminaires du Bourg, de La Diat et de Saint-Hugues. Certains luminaires ont été déplacés, supprimés ou ajoutés, comme sur le parking de l'école ou sur le petit chemin reliant la Place de la Mairie au Plan de ville. Cette restructuration se veut cohérente avec la stratégie d'éclairage public votée en février 2019 par le conseil municipal.

Avant fin juin, Bouygues Energie doit réaliser les travaux à Gérentière et sur le chemin du Grand Logis.

Avant fin 2020, il est prévu de continuer cette restructuration aux Epallets et aux Michons, sur la route allant de Marchandière à Mollard-Bellet (intégrant Majeure, Mollarière, Gontière, les Antonins) et aussi dans les hameaux de Cherlieu, Patassière et La Coche.

Toutes les zones d'éclairage, une fois équipées d'horloges astronomiques, s'allument à la nuit tombante, s'éteignent au lever du soleil, avec une extinction nocturne entre 0h et 5h. Il est aussi possible de pouvoir ajuster un calendrier annuel sur chaque horloge. C'est ainsi que nous pouvons programmer à l'avance l'extinction de l'éclairage à 22h pour le feu d'artifices du 14 juillet ou du 15 août par exemple. Il est également possible de prolonger l'éclairage après minuit dans certaines zones lors d'une manifestation. Pour cela, il suffit d'effectuer une demande à la Mairie.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ce chantier de renouvellement ou si vous avez des souhaits ou remarques sur l'éclairage public, n'hésitez pas à contacter Eric DAVIAUD (eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr).

La Commune a aussi prévu de candidater cette année pour le label « Village étoilé », délivré par l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne - <https://www.anpcen.fr>). La labellisation est espérée début 2021.

Eric DAVIAUD

Vie municipale

Encombrants

La prochaine tournée de ramassage des encombrants aura lieu le lundi 29 juin. Les hameaux concernés sont : Brévardière, Cherieu, Garcinière, Gerbetière, Gérentière, Gontière, La Diat, Le Grand Logis, Les Antonins, Les Cottaves, Les Egaux, Les Epallets, Les Guillets, Les Marrons, Les Michallets, Les Michons, Les Revols, Majeure, Marchandière, Martinière, Mollard-Bellet, Mollarière, Morinas, Perquelin, St-Hugues, Surchargeat

Rappel des consignes :

1. S'inscrire en mairie au plus tard le jeudi 25 juin avant 17 h.
2. Indiquer la nature et le poids de approximatif de l'encombrant (maximum 50kg). Les cartons d'emballage et a fortiori les mobylettes et les scooters ... ne sont pas des encombrants collectés par nos employés communaux.
3. Déposer l'encombrant le samedi ou le dimanche qui précède le ramassage bien en vue devant sa propriété et non dans un recoin au fond du jardin.

Merci de faire preuve de civisme en respectant ce service communal.

La crise sanitaire actuelle nous oblige à prendre des mesures qui ne facilitent pas l'organisation du travail en équipe. Des difficultés d'approvisionnement peuvent également avoir lieu pour certains travaux. Nous faisons appel à votre compréhension pour d'éventuels dysfonctionnements ou retard qui pourraient en résulter.

Rudi LECAT

Travaux de voiries

Pour des raisons de sécurité et de viabilité, d'importants travaux vont avoir lieu :

- **Route du col du Coq** : Réfection de chaussée en plusieurs points d'affaissement, curage de fossés, débouchage de canalisations.

Ces chantiers entraîneront la fermeture de la route en semaine du lundi 15/06/20 au vendredi 26/06/20 inclus.

Pendant ces deux semaines, la route sera accessible seulement de 18h00 à 8h00 du matin et le week-end (samedi et dimanche).

- D'autres travaux sur de nombreux points de la commune sont prévus en cours d'été. Ceux-ci n'entraîneront que des fermetures partielles (journée ou quelques heures).

Nous remercions les riverains et utilisateurs de route pour leur compréhension quant à la gêne occasionnée.

Rudi LECAT

Affouage 2020

Une nouvelle coupe d'affouage est prévue pour cette année. 40 à 50 m3 de bois de chauffage (hêtres ou fayards) seront délivrés à la Commune par l'ONF. A la fin de l'été, les lots seront constitués et déposés sur le parking du Battour. Les affouagistes retenus pourront récupérer leur lot (entre 2 et 4 m3) sur ce parking, entre le 1er septembre et le 31 octobre 2020.

Pour pouvoir bénéficier de la coupe d'affouage, il faut :

- Etre habitant (principal ou secondaire) à St-Pierre de Chartreuse
- Ne pas être propriétaire forestier
- Etre le seul bénéficiaire de sa famille
- S'engager à ne pas revendre le bois coupé
- Indiquer son quotient familial

A partir de ces critères et selon le nombre de candidats, une liste d'affouagistes sera tirée au sort. Les non-retenus pourront constituer une liste d'attente, pour la saison 2021.

Calendrier des opérations :

- Jusqu'au 18 juillet 2020 : Inscription, à la mairie, des candidats à la coupe d'affouage 2020
- Fin juillet : Publication de la liste retenue pour 2020 et du prix de vente des bois au m3. Validation de l'inscription par le paiement du lot attribué par chaque affouagiste. Le chèque de paiement déposé lors de l'inscription devra être libellé à l'ordre de « Trésor Public de Saint Laurent du Pont ».
- Du 1er septembre au 31 octobre 2020 : Chaque affouagiste pourra disposer du lot attribué. Au-delà du 31 octobre 2020, les lots non retirés redeviendront propriété de la Commune.

Bruno MONTAGNAT

Nuisances sonores

Extrait de l'arrêté préfectoral N° 884/91 : "Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit".

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : Fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, Fête de la musique.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

Merci de respecter ces horaires !

Social

Mise en place de permanences sociales en mairie

Pour rester à votre écoute, une permanence « sociale » est fixée :

- les samedis matins des semaines impaires, soit tous les 15 jours
- 1ère date : le samedi 6 juin 2020
- de 8h30 à 10h, en salle du Conseil pour assurer la confidentialité (sans passer par l'accueil Mairie)

Claire GARCIN-MARROU, Conseillère municipale en charge du Social

Enquête concernant l'accès à l'internat et au transport scolaire par les lycéens

La Mairie souhaite avoir une meilleure connaissance des problématiques rencontrées par les lycéens et leurs familles, résidant à Saint-Pierre de Chartreuse, sur le sujet de l'accès à l'internat et au transport scolaire. Cette démarche est effectuée en vue de veiller sur notre capacité à concilier les différents rythmes de la vie quotidienne individuellement et collectivement.

Sur la base du résultat de cette enquête, une action pourrait être entreprise par la Commune auprès des collectivités compétentes (Education nationale, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Isère, établissements d'enseignement), pour, au besoin, essayer d'améliorer la situation.

Nous vous proposons de répondre à ces quelques questions, avant lundi 15 juin 2020 :

- quel est le nom + prénom, l'âge, de votre enfant
- quel est l'établissement et la classe prévue pour la rentrée 2020/2021
- quels sont les motifs du « choix » de l'établissement : options et/ou enseignements spécialisée, lycée de secteur ou non
- Avez-vous des remarques sur les sujets de l'internat et/ou le transport scolaire
- Avez-vous des propositions à formuler sur ces 2 thématiques
- Autre :

Retour par mail : social@saintpierredechartreuse.fr

Un bilan respectant l'anonymat sera dressé par l'élue en charge du social, et communiqué sur demande.

Au service des Chartroussins, A notre Service !

Claire GARCIN-MARROU
Conseillère municipale en charge du Social

Après ces semaines de confinement, certains élèves retrouvent progressivement le chemin de l'école ou du collège. Si l'année scolaire n'est pas encore finie, il est déjà temps de penser à la prochaine rentrée !

Comme les années précédentes, le Département de l'Isère vous propose 3 services en 1 pour préparer la rentrée scolaire de votre(vos) enfant(s) afin d'alléger le coût de sa(leur) scolarité grâce à des aides et des réductions. Retrouvez le détail des services sur www.isere.fr, rubrique Pack'Rentrée :

- Le Pack'loisirs : 7 pass qui permettent à tous les collégiens isérois de découvrir et de pratiquer des activités sportives et des loisirs culturels auprès de 2 985 partenaires

- Le Pack'restauration : réduction sur la facture de demi-pension des collégiens scolarisés dans un établissement public isérois (barème d'aide selon quotient familial)

- Le Pack'transport : pour la 6ème année consécutive, les élèves isérois (primaires, collégiens, MFR et lycéens) répondant aux critères d'éligibilité bénéficieront de la gratuité du transport scolaire.

Les services sont ouverts depuis le mercredi 27 mai 2020.



Conseil des Jeunes

Le conseil des jeunes a été mis en place en 2017 dans le but de tenir compte des enjeux et besoins de la jeunesse dans les projets de la municipalité.

Celui-ci est constitué des jeunes du village entre 7 et 17 ans qui souhaitent s'investir à leur mesure pour le village, d'un accompagnateur du PAJ, d'habitants du village et d'un élu et se réunissent environ une fois par mois.

Ce groupe, ouvert à tous les enfants, est actuellement constitué de Aimie Monin, Pauline Argoud, Thelma Brisquet, Lila Gusmeroli, Mathias De Marco, Ugo Mathelin, Tycho Deville, Saskia Deville et encadré par Fabienne Sauge (élue municipale), Frédéric Cottier (PAJ), Dominique Hagel et Sébastien De Marco.

Voici les belles idées de projets qui ont été proposées par les jeunes durant cette année scolaire et acceptées par le Maire :

- projet 1 : aménagement d'un local des jeunes
- projet 2 : action de nettoyage des espaces publics de Saint-Pierre
- projet 3 : aménagement d'une base d'activités aux Essarts
- projet 4 : aménagement du site du bike park à la diat
- projet 5 : pratique de sports en intérieur

Le rôle des adultes sera d'accompagner les jeunes dans la constitution des équipes-projets et la construction des dossiers-projets qui seront ensuite présentés au maire pour validation.

Les jeunes ont élaboré un questionnaire pour connaître les envies et besoins de leurs camarades concernant la mise à disposition d'un local des jeunes. Ce questionnaire a été transmis dans un premier temps aux collégiens du collège Le Grand Som à St Laurent du Pont et sera envoyé au collège St Bruno à Entre-deux-Guiers et à l'école des 4 Montagnes à l'attention des CM1 et CM2.

Si vous êtes intéressés pour participer au conseil des jeunes, n'hésitez pas à envoyer un message à l'adresse suivante : conseiljeunes.spdc@gmail.com.

Nous pourrons ainsi vous communiquer les dates de réunions. La prochaine réunion portera sur le réaménagement du site du pump-track de la Diat et la mise en place d'un foyer des jeunes.

Le Conseil des jeunes et
Fabienne SAUGE
Conseillère Municipale



Questionnaire foyer pour les jeunes

CREATION D'UN LOCAL POUR LES JEUNES A ST PIERRE DE CHARTREUSE

Nous voulons créer un espace dédié aux jeunes où nous pourrions nous rassembler. Il serait implanté à St Hugues dans un premier temps (salle Saint Michel à côté du foyer de ski de fond) puis sur St Pierre lorsque les bâtiments de l'ancienne mairie seront réhabilités.

Ce petit questionnaire à l'intention des jeunes a pour objectif de recenser les besoins afin de pouvoir apporter des éléments concrets au Maire en faveur de la création d'un tel lieu.

Il est anonyme mais si tu le souhaites, tu peux nous dire qui tu es :

Nom : _____

Age : _____ ans

Prénom : _____

Email : _____



1. Serais-tu intéressé(e) par la création d'un foyer jeunes ? OUI NON JE NE SAIS PAS
2. Quand voudrais-tu y avoir accès ?
 Mercredi après-midi Samedi matin Dimanche matin
 Samedi début de soirée Dimanche après-midi
 Samedi après-midi Dimanche début de soirée
 Autres jours et horaire :
3. A quelle fréquence viendrais-tu ?
 1 fois par semaine Plus d'1 fois par semaine
 1 fois par mois de temps en temps
4. Quels équipements voudrais-tu y trouver ?
 Tables, bureaux canapés Musique (enceinte Bluetooth) Jeux de société
 Table de ping-pong Babyfoot
 Autres :
5. Penses-tu l'utiliser pour faire un travail de groupe ? OUI NON JE NE SAIS PAS
6. Ce lieu devra-il comporter un accès wi-fi ? OUI NON JE NE SAIS PAS
7. Souhaites-tu la présence d'un adulte ? OUI NON JE NE SAIS PAS
Si oui, qui ? parent bénévole animateur du PAJ
8. Auras-tu besoin d'un moyen de transport pour t'y rendre ? OUI NON
9. Aimerais-tu que des activités, animations, évènements y soient proposées ? (animation jeux, soirée crêpes, ateliers créatifs, etc...) OUI NON
Si oui, lesquels ?
10. Souhaites-tu participer au fonctionnement de ce lieu ? OUI NON JE NE SAIS PAS
11. Souhaites-tu participer à la réalisation de ce projet et intégrer le conseil des jeunes ?
(1 à 2 réunions par mois le mercredi en fin de journée) OUI NON JE NE SAIS PAS
12. As-tu des idées ou suggestions concernant ce projet ?
.....
.....
.....
.....

L'Ecole des 4 montagnes a rouvert le 18 mai !

Durant la période de confinement, l'école des 4 montagnes a accueilli 5 élèves prioritaires de parents réquisitionnés par leur travail. Nous remercions sincèrement les enseignantes et le personnel encadrant pour leur mobilisation durant cette période particulière.

L'école a rouvert ses portes le 18 mai 2020 pour l'accueil des enfants les lundi, mardi et jeudi. Le vendredi, l'école accueille uniquement les enfants de familles prioritaires. Un protocole d'accueil a été mis en place respectant scrupuleusement les règles sanitaires imposées par le gouvernement.

Afin de respecter le mètre de distanciation entre chaque élève, les enseignantes ont souhaité accueillir, dans un premier temps, au maximum 8 enfants par classe. De ce fait, certains enfants n'iront à l'école qu'un ou deux jours de la semaine. Durant la période du 18 au 29 mai, 28 enfants par jour ont été accueillis sur 92 inscrits : 4 maternelles prioritaires, 8 CP, 8 CE et 8 CM.

Les enfants de PS et MS ne retrouveront le chemin de l'école qu'à la rentrée de septembre 2020.

Les enseignantes proposent des cours à distance pour tous ceux qui ne fréquentent pas l'école. Les enfants de soignants et autres personnels réquisitionnés sont accueillis en priorité ainsi que les élèves désignés par l'équipe enseignante ayant besoin de l'aide pédagogique d'un enseignant pour avancer dans les apprentissages scolaires, avec en priorité les GS/CP/CM2.

Les repas, préparés par Damien sont pris dans les classes afin d'éviter la désinfection du réfectoire et les enfants apportent leurs couverts et leur gourde.

L'organisation mise en place se passe bien. De ce fait et depuis le 2 juin, l'école peut accueillir 15 enfants supplémentaires répartis comme ci-après : 7 GS, 15 CP, 9 CE et 12 CM soit 43 élèves.

Les enfants sont contents de reprendre le chemin de l'école, revoir leur maîtresse, le personnel encadrant et leurs camarades.

Quelques réflexions d'enfants

- J'aime être à l'école
- C'était plus calme
- Je me suis lavé les mains toute la journée
- J'ai pu jouer avec mes amis lors de la récréation, il y avait des nouveaux jeux dessinés
- C'était mieux qu'à la maison
- On voit les copains
- On se fait chouchouter par la maîtresse
- On ne peut pas trop s'approcher des copains
- C'est mieux de manger dans la classe
- Il y a moins de bruit
- C'est bizarre de manger sur nos bureaux
- Dans la cour, c'est chouette, il y a de nouvelles choses dessinées
- On ne peut pas se faire de câlins

Fabienne SAUGE



COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de : ST PIERRE DE CHARTREUSE

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures :

vendredi 12 juin 2020
de 14h00 à 16h00

Quartiers ou lieux-dits :

LES MARRONS
RESIDENCE LE CLOS PERRIEE CHERLIEU
LES GUILLETS
LE PENDU
CHERLIEU
MOURINAS
CLOS PERRIER
LES EGAUX
LES REVOLS
HAMEAU LA COCHE
LA GERBETIERE
LES MICHALLETS
LES COTTAVES

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

44 Avenue de la République

38170 SEYSSINET PARISSET
Tél. : 09 69 32 18 53
Email :
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrêté N°2020-31325

Direction territoriale du Voironnais-Chartreuse
service aménagement

TRAVAUX SOUS LE TUNNEL DE FOURVOIRIE du 9 au 12 juin 2020

Des travaux de maintenance et de mise à jour de l'éclairage doivent être réalisés dans le tunnel de Fourvoirie entre le mardi 9 juin et le vendredi 12 juin 2020.

Afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur ce chantier réalisé par l'entreprise ENFRASYS agissant pour le compte du Département de l'Isère, **la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la D520B entre Saint-Laurent du Pont et Saint-Pierre de Chartreuse entre 21h et 6h00**

Une déviation sera mise en place via l'itinéraire suivant :

RD 520 à Saint-Laurent du Pont depuis le carrefour RD 520/520B,

RD 102 de Saint-Laurent du Pont à "Berland" depuis le giratoire RD520/102,

RD 520 C de "Berland" à Saint-Pierre d'Entremont,

RD 512 de Saint Pierre-d'Entremont à Saint-Pierre de Chartreuse via le "Col du Cucheron".

**La circulation sera rétablie sans aucune restriction de circulation
le 12 juin 2020 à 6h00 au plus tard**

Chantier participatif Route du Col de Coq

Un grand merci aux bénévoles d'avoir participé avec enthousiasme et bonne humeur au ramassage des pierres du champ appartenant à Michel Virard, suite au dépôt des matériaux issus du chantier de réfection des routes du Col.

Ce fut un travail de forçats, exécuté avec rires et sourires, et qui s'est terminé avec un chaleureux pique-nique offert par la Commune. Ce chantier a réuni des habitants du village, des élus, et aussi une famille entière de visiteurs écossais - deux parents, quatre enfants : trois charmantes demoiselles et un joyeux garçon - bloquée chez nous à cause de la pandémie, et qui a su se reconverter en bénévoles pour le plus grand bonheur de tous : la pratique de l'anglais agrémentait nos efforts musculaires. Le principe du « fifty/fifty » a de beaux jours devant lui.

Et aussi un grand merci à Michel Virard et Michèle Gérente-Lapierre d'avoir mis à disposition en 2019 leurs terrains pour y déposer les grandes quantités de déblais du chantier de la route du Col de Coq.

Jeanne GERONDEAU



Contactez Jeanne GERONDEAU :
Tél. : 06 86 46 43 57
jeanne.gerondeau@saintpierredechatreuse.fr

Chantiers participatifs : Appel à bénévoles !

• Remise en service d'une portion de chemin communal aux Epallets / Michons

Depuis plusieurs années, un passage privé est utilisé pour relier deux sentiers de randonnée (Saint Hugues-Les Epallets-Brévardière ; La Perelle-Les Michons-Les Epallets). Or, avec une fréquentation accrue ces dernières semaines, les nuisances pèsent de plus en plus sur les habitants de ces hameaux, qui nous sollicitent pour réhabiliter le sentier communal laissé à l'abandon.

Une portion de 15 m en pente doit être dégagée (débroussaillage, arrachage d'orties, élagage de branches basses, empiérement de certaines parties, consolidation avec du tout-venant, aménagement du lit de ruisseau ...). Nos employés communaux ne pourront pas réaliser seuls ce chantier, compte tenu de tous les travaux qu'ils doivent assurer actuellement à la sortie du confinement, avec des procédures sanitaires strictes.

Dans ce contexte, nous lançons un appel aux Chartroussins pour participer à ce chantier, dans le but de rendre ce chemin accessible d'ici fin juin. Nous comptons sur vos bras solides et surtout sur votre cœur amoureux de nos chemins pour travailler ensemble.

• Fabrication de bancs et tables de pique-nique

L'essai de la mise à disposition de tables de pique-nique sur le Plan de Ville est très concluant : cela habille le centre, le rend plus convivial, permet aux familles de se poser entre deux courses, dissuade les maîtres de laisser leurs chiens souiller la pelouse ...

Nous allons généraliser ces installations en multipliant ce dispositif aussi bien dans le centre qu'à certains endroits "clés" du village : Saint-Hugues, aires de repos, etc.

Le lancement du chantier est immédiat (étude de lieux, du matériel nécessaire, du nombre de tables, commande ...) avec la participation de bénévoles bricoleurs et la mise à disposition de matériaux par la Mairie, et d'un local/atelier par un particulier.

L'objectif est que ces aires soient opérationnelles dès cet été.

Jeanne GERONDEAU



Vie communale

Quelles activités pour les enfants et les jeunes cet été ?

La Commune de Saint-Pierre de Chartreuse souhaite faire connaître les activités (culturelles, sportives, environnementales, technologiques...) proposées aux jeunes et enfants sur son territoire.

La liste de ces activités sera diffusée via la Lettre municipale de juillet et sur le site internet de la mairie.

Afin de nous permettre de dresser cette liste, pouvez-vous nous faire parvenir les renseignements concernant les activités que vous pourriez proposer cet été :

1. Nom de l'association ou du prestataire
2. Contacts de la personne référente (mail, numéro de téléphone, site internet) pour diffusion.
3. Activités proposées
4. Public ciblé et tranche d'âge
5. Fonctionnement : à l'heure, journée, séjour

Réponses attendues pour le **20 juin au plus tard**, à l'adresse mail : sylvie.brun@saintpierredechartreuse.fr ou par courrier à la mairie à l'attention de Sylvie Brun.

Merci à vous et rendez-vous sur la Lettre municipale de juillet !

La Commission jeunesse et
Sylvie BRUN
Conseillère Municipale



Accueil de loisir Juillet 2020

L'Association Curieux de Nature a décidé de relever le défi et de rouvrir ses portes, ce mois de juillet 2020, pour accueillir vos enfants au Centre de loisirs à Saint-Hugues, en s'adaptant au jour le jour à toutes les contraintes sanitaires en vigueur. Ensemble autour de notre directrice Eve Sartori, nous allons vous proposer le meilleur 4 semaines durant. Toutes les infos seront à retrouver prochainement sur le site internet de la mairie.



Pour nous permettre de dimensionner au plus juste l'effectif d'encadrement et adapter le protocole d'accueil, et aussi pour garantir une place pour vos enfants, nous vous demandons de saisir d'ici le **mercredi 17 juin** prochain vos pré-inscriptions, via le lien ci-dessous.

Au plaisir et vive les vacances !

Lien pour la pré-inscription :

<https://forms.gle/zZBQHLtvlKjmx6LD8>

L'équipe de Curieux de Nature (curieuxde.nature@laposte.net)

Ouverture de la piscine cet été et Covid-19

Le Conseil municipal de Saint-Pierre de Chartreuse met tout en œuvre actuellement pour que la piscine de la Diat puisse ouvrir ses portes cet été !

Rien n'est encore sûr aujourd'hui, mais si la Préfecture valide notre protocole d'ouverture, il faudra vous attendre à des règles d'usage qui seront les mêmes dans toutes les piscines de France.

Les gestes barrière, dont vous entendez parler depuis mars, seront bien évidemment encore de rigueur. Parmi les mesures envisagées à ce stade : un sens de circulation sera mis en place, les casiers et vestiaires ne seront pas accessibles, les douches et toilettes seront règlementées et surtout le nombre de personnes en même temps dans le bassin sera limité.

Toutes les infos sur l'ouverture et la mise en place du protocole viendront au cours du mois de juin ...

Prenez soin de vous et à très bientôt, nous l'espérons, au bord de la piscine !

Benoit KOCH
Conseiller municipal délégué aux activités 4 saisons et au sport

L'été aux Chalets de Saint-Hugues Les inscriptions aux séjours été 2020 sont ouvertes

C'est avec joie que nous vous informons que vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants aux séjours organisés par la dynamique équipe des chalets de Saint-Hugues pour juillet 2020.

Pour information, ces séjours sont susceptibles d'être regroupés suivant le nombre d'inscrits et les activités prévues sont elles aussi potentiellement modifiables et sous réserve d'autorisation d'ouverture bien évidemment.

Toute l'équipe des Chalets de Saint-Hugues prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir un accueil mettant l'hygiène et la sécurité physique de tous au premier plan ! Nous appliquerons à la lettre les protocoles sanitaires prévus par la loi afin de garantir un moment de vacances serein à tous au coeur de nos belles montagnes.

L'été aux Chalets, c'est l'assurance du dépaysement, de la joie, de la convivialité dans un environnement préservé. Des vacances pour repartir du bon pied en découvrant des activités et des animateurs au top !

Pour cet été, 4 séjours sont d'ores et déjà construits et ils se dérouleront en juillet. Voici les thématiques retenues :

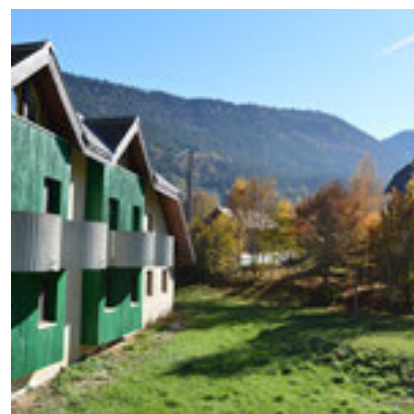
- **Le Pays imaginaire** 8 jours-7 nuits (4 -14 ans) : une aventure en immersion dans une histoire extraordinaire avec acquisition de compétences nouvelles, grands jeux et veillées, plus deux sorties journées.
- **C'est tout vu** (2 possibilités 8 jours-7 nuits ou 15 jours 14 nuits) pour les 8-17 ans, un séjour aventure visuelle en lien avec le Musée Arcabas et l'association Bruits de Court, un savant mélange entre art traditionnel et nouvelles technologies. 2 sorties journées, des veillées et des grands jeux pour un séjour extraordinaire !
- **Les glisseurs extrêmes** : 8 jours 7 nuits pour les 12-17 ans, une semaine pour progresser de façon ludique en mountain board- Big air Bag et trottinette électrique.
- **Les Robinsons des Bois**, 8 jours- 7 nuits pour 12-17 ans un séjour construit avec les accompagnateurs montagne de Cartusiana. La survie en montagne, la découverte de la nature, des nuits en bivouac ... un vrai séjour d'aventuriers !

Tarif à partir de 448 € la semaine suivant le séjour choisi.

<https://www.leschaletssainthugues.com/>
leschaletssainthugues@gmail.com

Tél : 04 76 94 46 99

Guillaume CHASSAGNON
Chargé de développement des séjours



La bibliothèque entrouvre ses portes

Après deux mois de confinement, la bibliothèque peut retrouver ses adhérents pour leur fournir livres, magazines, CD et DVD. Tout est mis en œuvre pour satisfaire les envies de lecture ou divertissement de chacun, des achats viendront très prochainement enrichir notre offre.

Cette réouverture sera progressive et, dans un premier temps, il vous est proposé un service de « prêt-à-emporter », sur réservation. Ces réservations se font par internet sur le tout nouveau site de la bibliothèque (www.bibliotheque-st-pierre.fr), par mail (bibliotheque.st.pierre@gmail.com) ou par téléphone le lundi après-midi, mardi et vendredi matin (04 76 50 34 81).

Compte-tenu des protocoles sanitaires à respecter, le public n'est pas autorisé à pénétrer dans les locaux. Nous vous accueillons dans la Salle des Arts, et vous demandons de porter un masque.

Une fois votre commande validée, nous vous fixons un rendez-vous pour récupérer la commande. Les livres rendus seront mis en quarantaine pendant 10 jours avant d'être à nouveau mis à la disposition d'autres lecteurs.

Pendant cette période, les horaires d'ouverture seront modifiés : mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.

Dominique JULIEN
et les bénévoles de la bibliothèque



Ohé les Chartroussins !

Ohé les Chartroussins, un service d'entraide qui démarre bien...

On peut dire que Marie a eu un franc succès avec sa proposition de fleurs, ce qui a permis à une dizaine de Chartroussins de découvrir son magnifique jardin ; Christiane a trouvé le 2ème volume de la trilogie de Giono qu'elle avait commencé à lire pendant le confinement (avis aux lecteurs : si vous avez dans votre bibliothèque le dernier volume, Regain, elle est plus que jamais preneuse !) ; Christophe a pu trouver une plaque de cuisson qui l'a bien dépanné pendant un week-end. Certes, Eric n'a pas trouvé sa bétonnière, ni Maguy sa ponceuse thermique, mais ils ont trouvé de l'huile de coude, ce qui leur a permis de mener à bien leurs petits travaux ... Quant à Ludo, il attend toujours des propositions pour adopter un petit chaton ...

Un mois après sa mise en place, le groupe **ohé-les-chartroussins-@googlegroups.com** compte déjà une quarantaine de membres, et s'échange de nombreux messages.

Le principe est celui d'une liste de diffusion : une fois inscrit, au lieu de frapper à une multitude de portes, vous envoyez un courriel à **ohé-les-chartroussins-@googlegroups.com** avec votre offre ou demande. Votre message arrive directement chez tous les autres membres. Ceux qui peuvent vous aider ou qui sont intéressés par ce que vous proposez entrent en relation avec vous par le moyen qui vous convient le mieux (courriel, téléphone, rendez-vous, etc.).

Pour vous inscrire, il suffit d'avoir une adresse électronique (e-mail) et envoyer un message à **raul.caplan@gmail.com** en indiquant votre nom, prénom et courriel. C'est un service citoyen et gratuit.

Une fois inscrit, pensez à enregistrer l'adresse **ohé-les-chartroussins-@googlegroups.com** dans votre carnet d'adresse, afin de l'avoir à portée d'un clic.

Raul CAPLAN

Réouverture des commerces

- **Brun Sports** : Location, vente réparation Vélos à assistance électrique ou vélos musculaire, matériel de sports (randonnée, camping, vélo...) : Ouverture de 9h à 12h les samedis, dimanches et jours fériés dans un premier temps. Le reste du temps sur RDV (tél. : 04 76 88 62 12). En général, nous ouvrons tous les jours pour la saison d'été à partir du 20 juin environ. Nous adapterons en fonction cette année.
- **Oréade** : La balnéo rouvre le vendredi 5 juin et le restaurant le samedi 6 juin. Possibilité de formule à emporter sur réservation. Tél. : 04 76 50 34 48
<https://www.oreade-balneo-restaurant.fr/>
- **Savonnerie Fleur de Lyne** : A partir du 11 mai et pendant la saison : lundi de 15h à 19h / du mardi au dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h.
- **La Boutique** : du 12 au 17 mai, du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 19h, dimanche 9h30 à 12h30. Les horaires changeront peut-être par la suite. Tél. : 04 38 86 91 65
- **Salon de coiffure Luminessen's** : lundi, mardi, vendredi 9h - 18h et : samedi 8h-16h . Tél. : 04 76 88 62 68
- **Bureau de tabac chez Martin** : du lundi au samedi : 7h30-12h30 / 14h-19h ; dimanche et jours fériés : 7h30-12h30 / 14h-18h ; fermé mardi après-midi hors saison. Tél. : 04 76 26 43 91
- **L'Art et la Manière** : A partir du samedi 4 juillet : tous les jours jusqu'au dimanche 30 août de 10h-12h30 / 15h-19h. Les différentes mesures-barrières seront mises en place dans la boutique. Si besoin, nous adapterons les horaires pour rester plus ouverts entre midi et 14h.
- **La Cabine** : réouverture à partir du 2 juin 2020. La restauration se fait sur place ou emporter midi et soir avec protocole sanitaire. Tous les jours, de 11h à 22h non stop.
- **Auberge du Charmant Som** : Dès le 21 mai, 7jours/7 formule boissons tartes et pique-niques ... uniquement vente à emporter de 9h à 21h les jours de beau temps. Tél. : 04 76 88 83 38
- **Le Hibou gourmand** : Plats à emporter du vendredi au dimanche (vendredi 18h00-20h00, samedi : 11h30-13h30 / 18h00-20h00, dimanche : 11h30-1330 /18h00-20H00). Nous proposons pizzas, burgers frites et salades. A partir du 11 Mai, nous ferons du mercredi midi au lundi midi avec les mêmes horaires. Tél. : 04 76 53 24 86
- **Pizza'broc** : mercredi, jeudi, vendredi : 18h-20h30 ; samedi, dimanche : 10h30- 12h30 / 18h-20h30.
- **Les petits jardiniers** : La boutique sera ouverte à partir du mercredi 13 mai 2020, de 14h à 17h. Fermé dimanche et lundi toute la journée. Le jardin sera ouvert à la visite, sur RDV au 06 85 52 76 20 pour les individuels uniquement (pas de visite de groupes) à compter du mardi 16 juin 2020, du mardi au samedi après-midi. Visite libre et gratuite (pas de visite commentée). Et surtout, on prépare les nouveautés de l'été : avec Madeleine Nau, naturopathe, nous vous proposerons, à partir de mi-juin, des ateliers de découverte des plantes et de leurs bienfaits. Encore un peu de patience !
- **Les Jardins de Chamechaude** : ouverts depuis le samedi 9 mai, mardi : 16h30-19h et samedi : 9h-12h30. Tél. : 06 40 98 72 84
- Les commerces de bouches (SPAR, boulangerie, fromagerie, boucherie) : restent ouvert selon leurs horaires actuels, ceux-ci seront susceptibles d'être modifiés par la suite.

Depuis le 2 juin, les restaurants du village rouvrent progressivement actuellement, voir informations au jour le jour sur le site internet de la mairie.



Pendant l'épidémie de Coronavirus, le cabinet médical de Saint-Pierre de Chartreuse reste ouvert.

Les médecins sont disponibles pour conseiller et suivre les patients présentant des symptômes compatibles avec le Coronavirus, en mettant en place toutes les mesures de protection et le suivi nécessaires, conformément aux recommandations officielles. En cas de symptômes évocateurs (toux et / ou fièvre), merci d'appeler au 04 76 56 73 80 ou au 04 76 88 81 81.

Ils continuent d'assurer des consultations de médecine générale classique, non COVID. Des mesures de protection et de désinfection adaptées ont été mises en place au cabinet pour recevoir les patients en toute sécurité.

Il est recommandé aux patients présentant des pathologies chroniques nécessitant un suivi régulier de le poursuivre. L'épidémie actuelle ne doit pas retarder des prises en charge pour d'autres pathologies chroniques ou aiguës, ni les suivis pédiatriques. En cas de doute, vous pouvez appeler, pour voir si une consultation est nécessaire (au cabinet ou par téléconsultation).

Afin de ne pas surcharger les services d'urgence, n'appeler le 15 qu'en cas de nécessité, ou le soir et le week-end, pour être mis en relation avec le médecin de garde.

Rappel des bons comportements pour lutter contre la propagation du virus

Plusieurs habitants ont contracté le coronavirus. Tout le monde ne peut pas être testé, mais nous vous rappelons qu'au stade 3 de l'épidémie, toute personne présentant les symptômes suivants est considérée comme porteuse du virus :

- toux sèche
- fièvre
- difficulté respiratoire
- perte du goût et de l'odorat
- diarrhée

Nous rappelons également que beaucoup de personnes peuvent être porteuses du virus sans présenter le moindre symptôme.

Les règles INDISPENSABLES à respecter sont les suivantes

- en cas de symptômes, même mineurs, **APPELEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT, sans vous déplacer dans son cabinet.**
- une personne considérée positive doit être isolée au sein du foyer selon une durée définie par le médecin traitant (pièce séparée, sanitaires séparés dans la mesure du possible), **ET NE DOIT SORTIR SOUS AUCUN PRÉTEXTE.** Pour une personne positive, tout le foyer est considéré comme positif; chaque membre du foyer doit respecter scrupuleusement le confinement, et ne doit sortir que pour des raisons exceptionnelles; il faut alors compter sur la solidarité de voisinage et de village pour se faire approvisionner en produits alimentaires et de première nécessité, **SANS SORTIR.**

- En cas de sortie, et même sans symptôme, il est vivement conseillé de porter un masque (chirurgical, tissu, etc..) ou une grosse écharpe, tout en respectant les autres gestes barrières (lavage des mains fréquents, toucher le moins de choses possible, et distances de sécurité de 1 à 2 mètres)

Ces adaptations sont contraignantes, mais c'est grâce à la responsabilité et au civisme de chacun que cette épidémie pourra être vaincue et permettre à chacun de reprendre une vie plus traditionnelle le plus vite possible.

Merci de votre participation à cet effort global

Dr Fanny Arnoux et Luc Rossary
Cabinet médical de St Pierre de Chartreuse et du Sappey en Chartreuse
<http://www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr>
mail : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81



JE SUIS PARENT
J'AI BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ
ET SOUTENU

ALLO FAMILLES ISÈRE
0800 00 38 38
Service à l'écoute

Dispositif d'écoute
et de conseils parentaux
Lundi au vendredi
9H00 à 12H30 / 13H30 à 16H30

isère
LE DÉPARTEMENT

La nouvelle cellule d'écoute à destination des familles créée par le Département de l'Isère

Appelez GRATUITEMENT le **0800 00 38 38**
Du lundi au vendredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 16h30

L'épidémie du Covid-19 qui sévit dans notre pays exige du **Département de l'Isère** une attention toute particulière et une **totale mobilisation** en matière **d'aide et d'action sociale**.

Le déconfinement progressif, auquel sont soumis les habitants, les parents, les adolescents et les jeunes enfants, peut être **source d'inquiétude**. Des impacts émotionnels et psychologiques tels que : tensions, épuisement, repli sur soi, burnout parental, peuvent se révéler ou être exacerbés au fil du temps.

Aussi, afin d'agir de manière préventive et continuer à **préserver** prioritairement la sérénité et le **bien-être au sein des familles**, le Département de l'Isère vient de créer un dispositif de soutien parental : **ALLO FAMILLES ISÈRE**.

Allo Familles Isère est une plateforme téléphonique unique, une **réponse innovante**, permettant de répondre de manière réactive aux questionnements et aux difficultés des familles en Isère. Ce dispositif a pour vocation d'apporter **écoute, soutien et accompagnement aux usagers**. Il favorise la parole, la communication non-violente et la recherche de **solutions adaptées** aux situations des **familles iséroises**.

Au bout du fil... Des écoutants qualifiés Bienveillance & confidentialité

Ainsi, la plateforme est en mesure d'apporter des réponses sur les sujets divers...
gestion quotidienne, difficulté relationnelle, tension familiale.

S'il s'adresse prioritairement aux parents ayant des questionnements dans leur vie quotidienne avec leurs enfants, ce dispositif répond également aux interrogations et aux attentes des **femmes enceintes, des adolescents et des enfants** nécessitant un **soutien**.

Actif depuis le 30 avril 2020, le dispositif d'écoute et de conseils Allo Familles Isère est la preuve que partout à travers le territoire, le Département de l'Isère est massivement **mobilisé pour le soutien des familles iséroises**.

Informations disponibles sur : www.isere.fr

Vie intercommunale

Reprise de l'accueil de loisirs intercommunal du mercredi

Le Centre Social des Pays du Guiers a repris ses activités d'accueil de loisirs du mercredi

Lieu : site de la Marine à Entre-deux-Guiers

Horaires : accueil échelonné le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h

Possibilité d'accueil en demi-journée

Une information sur les modalités d'accueil et les règles sanitaires sera remise aux parents afin d'accompagner au mieux les enfants.

A ce jour la capacité d'accueil est fixée à 26 enfants afin de faire respecter les mesures de distanciation, mais pourra évoluer en fonction des demandes.

L'accueil de loisirs est ouvert à toutes les familles ; les demandes des familles "prioritaires" sera examinée prioritairement.

Pour tous renseignements contactez le Centre Social Pays du Guiers - 04 76 55 40 80 ou 06 42 20 85 05 - info@cspg.fr

Pour rappel aux familles "prioritaires" ayant des besoins de garde d'enfants : il est recommandé de faire connaître votre situation sur le site de la CAF : MonEnfant.fr

<https://mon-enfant.fr/recensement-covid-19>



Déchets : appel au civisme

Les dépôts de déchets dits "sauvages" à côté des poubelles dégradent les conditions de travail des agents de collecte et notre cadre de vie. Notre territoire ne mérite pas ça !

Les bacs à ordures ménagères et les abords des points tri sont pollués par d'importantes quantités de cartons bruns. Pour être recyclés, ils doivent être apportés en déchèteries. Les enjeux sont importants, car le recyclage d'une tonne de carton permet d'éviter la « consommation » de 2,5 tonnes de bois, de 50 m³ d'eau et de 13 MWh d'énergie.

Le non-respect des modalités du guide de collecte expose les fautifs à des contraventions de 1ère classe d'un montant de 38 € pouvant aller jusqu'à 1500€ pour un dépôt sauvage.

La déchèterie de St-Pierre-d'Entremont et la déchèterie d'Entre-deux-Guiers sont ouvertes aux jours et horaires habituels.

La propreté est l'affaire de tous. Soyez citoyen, respectez les consignes de tri !

Mélanie Charron,
Communauté de Communes Coeur de Chartreuse
Service déchets
Chargée de mission prévention et animation



Numéros utiles



Mairie

04 76 88 60 18
Ouvert du mardi au samedi
de 8h30 à 12h
www.saintpierredechartreuse.fr

Agence Postale Communale

04 76 53 01 30
Ouvert du mardi au samedi
de 8h30 à 12h

Bibliothèque

04 76 50 34 81
Mercredi 10h-12h et 14h-17h
Samedi 9h-12h

École des 4 Montagnes

04 76 88 63 87

Cantine

04 38 02 05 52
Accueil périscolaire
06 87 41 89 45

Crèche "Fées et Lutins"

04 76 88 65 40

Les Clés de Chartreuse

06 33 08 63 20

Taxi de Chartreuse

06 84 83 88 54

Covoiturage

<https://www.saintpierredechartreuse.fr/transports>

Médecins

Dr Fanny Arnoux et Luc Rossary
<http://www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr>
mail : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

Pharmacie

Dr. Sophie Mottet
04 76 88 65 21

Infirmières Libérales

06 87 61 39 04

Sage-femme libérale

04 79 28 99 76

Kinésithérapeute

06 38 02 53 73

Praticien en Ostéopathie

M. Christoph Tarade
06 23 44 72 54

Soutien psychologique - Covid 19

Nathalie Tissot : 06 84 12 73 06
Anne Ermolieff : 06 73 48 24 74
Numéro vert : 0800 130 000
Cellule de soutien aux parents : 04 76 65 03 78

Samu 15 ou 112

Pompiers 18

Gendarmerie 17

Urgences personnes sourdes 114

Centre Social

St Laurent du Pont
04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

Portage de courses

06 31 42 81 46

Office de Tourisme

St Pierre de Chartreuse
04 76 88 62 08

Parc Naturel Régional de Chartreuse

St Pierre de Chartreuse
04 76 88 75 20

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

04 76 66 81 74

Déchèteries

Entre-deux-Guiers : Tel : 04 76 66 81 74

Mardi 8h-12h

Mercredi 8h-12h

Jeudi 10h-13h / 14h-18h

Vendredi 14h-18h

Samedi 8h-12h / 13h-17h

St Pierre d'Entremont

Mardi 14h30-16h30

Samedi 9h-12h

Directeur de publication : Stéphane Gusmérioli
Responsable de la rédaction : Stéphane Gusmérioli
Conception, rédaction, envoi par email :
Fabienne Barris, Dominique Julien
Crédits photos : Jeanne Gerondeau, Eve Sartori,
Dominique Julien, Fabienne Barris, Harriet
Cambell